



Société PERNOD
30, Boulevard Gay Lussac
13014 Marseille
Tél : 04 96 16 50 51
Email : carlyne.janicot@pernod-ricard.com

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

12 JUIN 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
DE LA LEGALITE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Div → N → DV

PREFECTURE DES B-D-R
ARRIVEE
DCLE

12 JUIN 2019

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

**Préfecture des bouches du
Rhône – Direction de la
citoyenneté, l'égalité et de
l'environnement.**

**Bureau des installations et
travaux règlementés pour la
protection des milieux.**

Place Baret-CS 80 001

CS 80 001

13282, Marseille

CEDEX 06

Marseille, le 04 Juin 2019

**Objet : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale et d'une étude d'impact.**

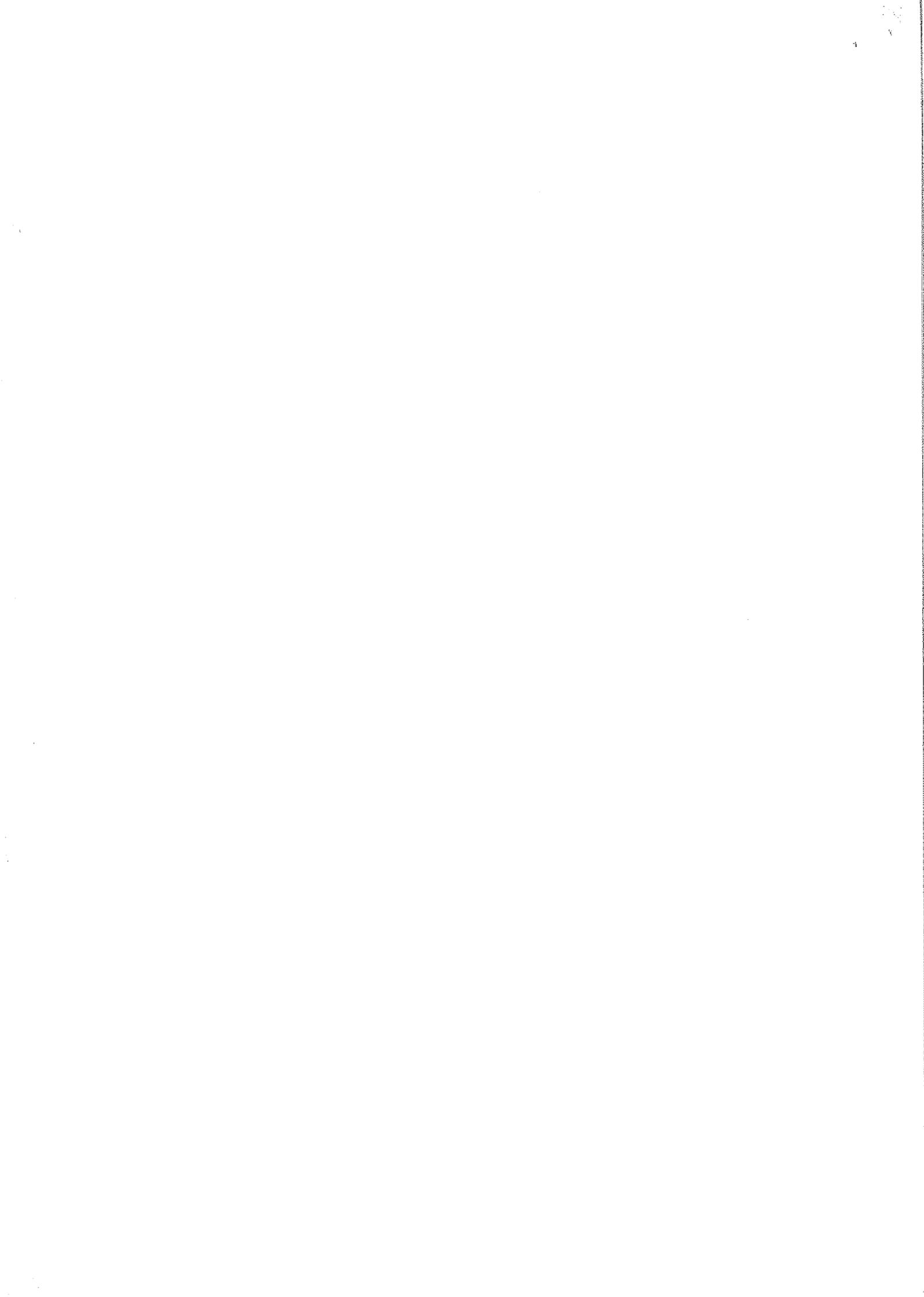
Madame,

Veillez trouver ci-joint les Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale et d'une étude d'impact.

Sachez que nous restons à votre entière disposition pour toutes demandes d'informations
complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur
Jean-Christophe ROHART-LAYMAT



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de l'entrepôt de stockage de l'établissement Pernod Marseille par la location de deux cellules supplémentaires existantes.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pernod SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Christophe ROHART-LAYMAT, Directeur du site

RCS / SIRET

3 0 2 2 0 8 3 0 1 0 0 1 3 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Passage de l'installation du régime de déclaration au régime d'enregistrement sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE (volume final de l'entrepôt 86 789 m ³ pour une quantité de matières combustibles stockées supérieure à 400 t).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Pernod exploite actuellement deux cellules d'un entrepôt de stockage dans le 14^e arrondissement de Marseille (une en propriété et une en location) pour le stockage de produits finis (alcools de bouche conditionnés et palettisés). Elle prévoit d'exploiter les deux autres cellules de stockage existantes du même entrepôt en location pour augmenter la capacité de stockage de produits finis conditionnés dans le cadre d'une recentralisation des activités du groupe sur le site de Marseille. Cette modification des conditions d'exploitation comportera une partie de mise en conformité des cellules supplémentaires au regard des prescriptions applicables issues de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017. Elle induit une extension des surfaces de l'établissement, sans création supplémentaire de surfaces étanches (occupation d'un bâtiment existant et contigu).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage de produits finis conditionnés du site Pernod de Marseille en louant les deux cellules restantes de l'entrepôt existant tout en améliorant les conditions de sécurité de l'installation au travers de la mise en conformité complète des cellules par rapport aux prescriptions applicables issues de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux comportera la mise en conformité des cellules supplémentaires notamment en termes de dispositions constructives et de désenfumage.

La voirie, les quais et les accès/sorties du site seront reprises afin de permettre une circulation des poids lourds en marche avant sur l'ensemble du périmètre de l'entrepôt facilitant ainsi la circulation des poids lourds ainsi que l'accès des secours.

Enfin, le réseau de lutte contre l'incendie sera repris à neuf afin de disposer de poteaux incendie sur l'ensemble du périmètre de l'entrepôt. La gestion de la rétention des liquides et des eaux incendie sera réalisée à l'intérieur des cellules via des barrières de confinement au niveau des issues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des quatre cellules sera similaire à l'exploitation des deux cellules actuelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à enregistrement sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. Un dossier de porter à connaissance de modification d'une installation soumise à autorisation a été déposée en préfecture conformément à l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume supplémentaire de stockage apporté par les deux cellules supplémentaires (en m3)	41 017

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet concerne le site Pernod situé au 30 Boulevard Gay Lussac, 13014 Marseille

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation est située sur la commune de Marseille, dans le 14 ^e arrondissement, à une distance de 2 km de la mer méditerranée, en zone d'activité.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est visée par un plan de prévention du bruit approuvé le 28 juin 2010. L'installation est située dans une zone d'activité, en bordure de l'autoroute A7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est visée par le PPRT Arkema St Menet dont le périmètre est situé à plus de 10 km au sud-est du site. La commune de Marseille est visée par : PPR Incendie de Forêt approuvé le 22 mai 2018, PPR Inondation, approuvé le 24 février 2017, PPR Retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012, PPR Mouvements de Terrains approuvé le 29 octobre 2002. L'installation est située dans la zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux pour le retrait/gonflement d'argile. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un autre PPRn
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est approvisionné en eau par le réseau de la commune de Marseille. L'eau est principalement utilisée dans le cadre de l'activité d'embouteillage. La consommation d'eau associée aux entrepôts est essentiellement liée au nettoyage. L'exploitation de deux cellules supplémentaires n'entraînera pas d'augmentation des prélèvements d'eau à l'échelle du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation est située dans la zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux pour le retrait/gonflement d'argile.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'installation est constitué de poids lourds (logistique) et de véhicules légers (personnel). L'exploitation de deux cellules supplémentaires augmentera proportionnellement le flux de poids lourds. Le projet a néanmoins pour objectif de faciliter l'accès au site, la circulation et le stationnement via la réfection complète des voiries, parkings et postes d'entrée/sortie afin de limiter les files d'attentes et le parking à l'extérieur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'installation est située dans un environnement particulièrement bruyant, en bordure de l'autoroute A7. Le projet d'exploitation de deux cellules supplémentaires induira des bruits associés à la ventilation du nouveau local de charge. Néanmoins, au regard de l'environnement de l'installation, il ne sera pas à l'origine de nouvelles nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne dispose pas d'éclairage en dehors des heures d'ouvertures, à l'exception de l'entrée du bâtiment bureaux/embouteillage. Le site est bordé par l'autoroute A7 et le boulevard Gay-Lussac éclairés la nuit par l'éclairage public. L'exploitation de deux cellules supplémentaires n'induera pas d'émissions lumineuses supplémentaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales sources de rejets aériens liées au fonctionnement de l'installation sont les gaz d'échappement des poids lourds et les rejets de la chaufferie et des aérothermes projetés alimentés en gaz naturel. Néanmoins, bien que le nombre de poids lourds et les rejets gazeux associés soient multipliés par deux dans le cadre du projet, la situation du site et le trafic important des voies de circulation environnantes (autoroute A7 et boulevard Gay-Lussac) limitent l'impact de la modification en termes de rejets gazeux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées industrielles sont rejetées dans le réseau de la commune de Marseille. L'exploitation de deux cellules supplémentaires n'induera pas de hausse des rejets d'eaux industrielles (essentiellement liés à l'activité d'embouteillage). Le projet ne concerne que l'activité logistique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont canalisées, traitées par un séparateur d'hydrocarbure pour les eaux ruisselant sur des surfaces polluées, puis évacuées dans le réseau pluvial de la ville de Marseille. Les cellules supplémentaires et leurs voiries étant existantes, le projet n'induera pas de création de surface étanche et donc aucune augmentation du volume d'eau pluviale collectée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une hausse de la quantité de déchets liés aux activités de conditionnement et de logistique produits pourra être induite suite à l'ajout de deux cellules de stockage, sans modification de la typologie des déchets ni de leur gestion.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'exploitation de deux cellules de stockage supplémentaire par la société Pernod n'induit pas de nuisance supplémentaire significative sur l'environnement, portant sur des installations existantes, dont Pernod devient locataire, qui seront mise en conformité par rapport aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

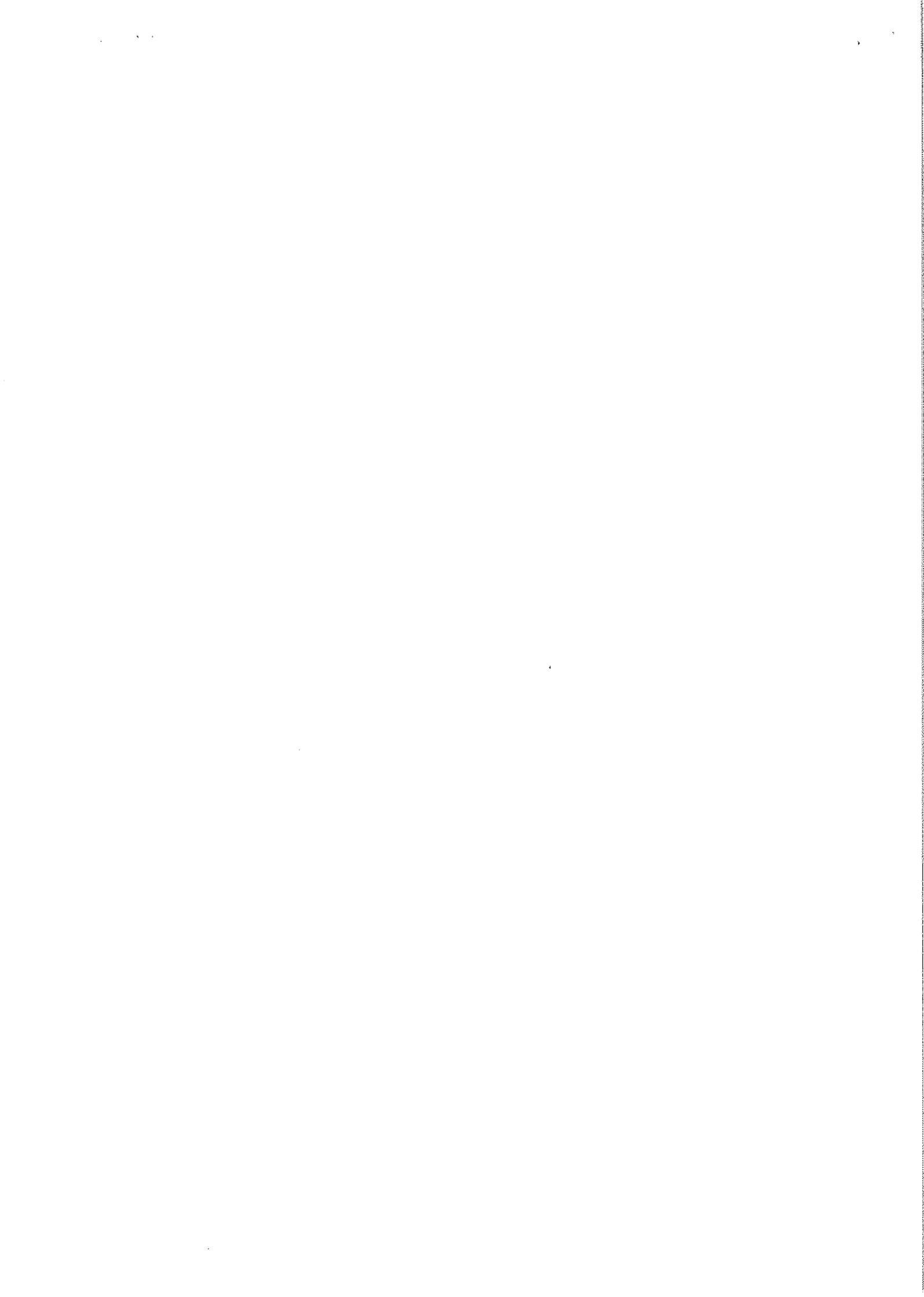
Marseille

le,

23/05/19

Signature





localisation des parcelles:

Pernod Ricard
30-34 Boulevard Gay Lussac
13014 Marseille

PREFECTURE DES B-D-R
ARRIVEE
DCLE

12 JUN 2019

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX



db
Membre du Bureau I
DIDIER BECCHETTI ARCHITECTES
15 AVENUE DU COMMERCE, 71 DEPT. MARSEILLE
420 AVENUE DE LA LIBERTE - S.A.R.L. O.U.X
06 37 00 10 00 - M. O U A N S - S A R T O U X
T E L : 0 491 918 278 - F A X : 0 491 914 974

Membre du Bureau I
APAVE SUD EUROPE
6 Rue Verdun - 72 - 93 Avenue de la
C.S. 60 93
13 022 Marseille cedex 16

PC
ech: 1/25000

Membre du Bureau I
PERNOD
30 Bd Gay Lussac
13014 Marseille
FRANCE

Restructuration du site de production - Site de Marseille
Plan de situation

décembre 2018
PC 01

db



localisation des parcelles:

Pernod Ricard
30-34 Boulevard Gay Lussac
13014 Marseille



db

DIDIER BECCHETTI ARCHITECTES
11 RUE DE LA GARDIOLLE
400 AVENUE DE LA GARDIOLLE
06302 MONTAUBAN - FRANCE
TEL : 0 491 918 278 - FAX : 0 491 914 973

APAVE SUD EUROPE
8 Rue Varamin, 13014 Marseille
CS 40 83
13 322 Marseille cedex 16

PC
ech: 1/1000 env.

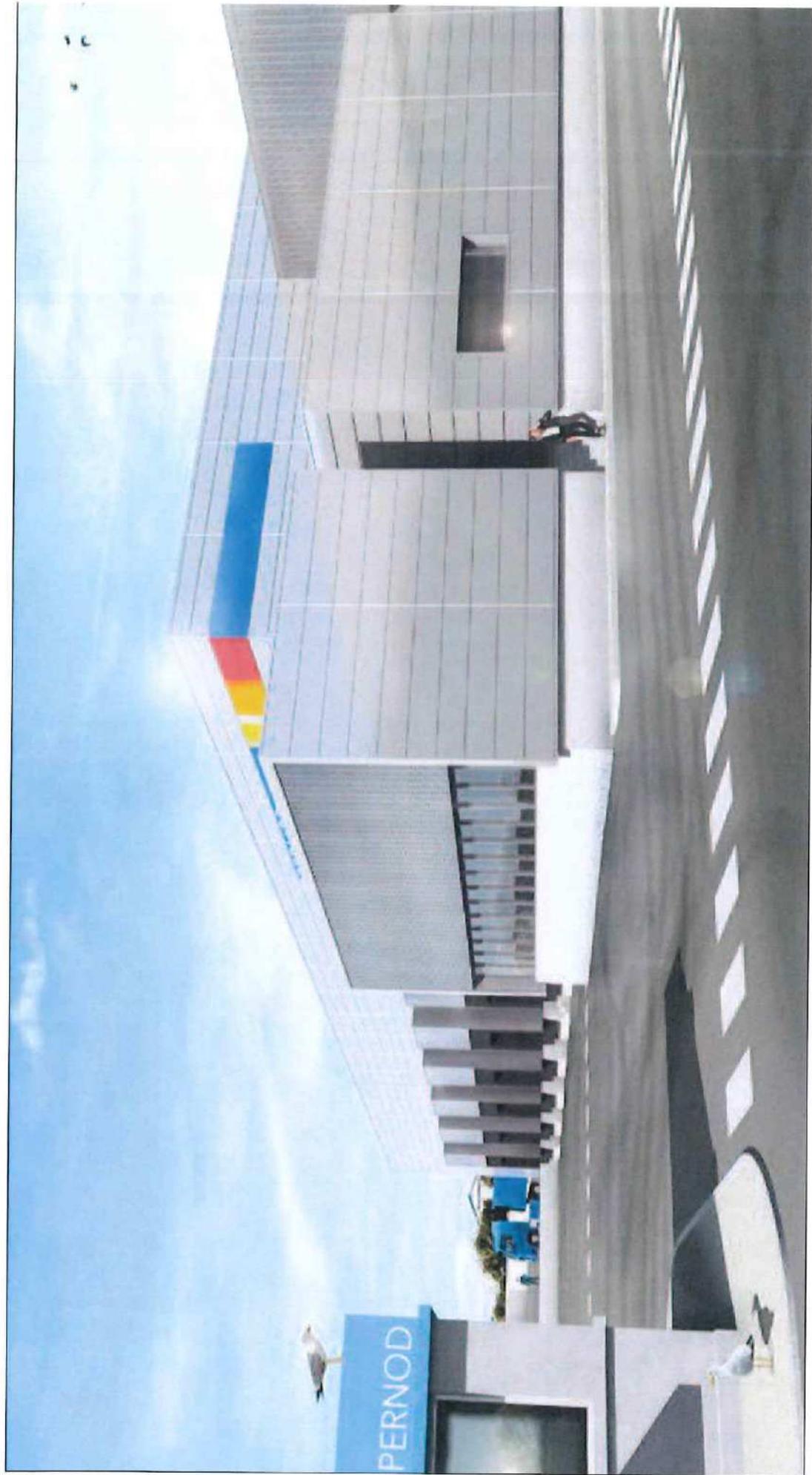
PERNOD
30 Bd Gay Lussac
13014 Marseille

Restra: duration du site de production - Site de Marseille
Extrait localisation "Google"

décembre 2018
PC 01

db





SCHETTI ARCHITECTES
 GUILAINE ZI-MARSELLE
 MOUANS - S.A.R.L. - U.X.
 18 278 - FAX : 0 461 914 973

bureau de centrale
APAVE SUD EUROPE
 8 Rue Vernazza - Zon. de saumaly Saon
 13 922 Marseille Cedex 16

PC
 ech:

maître d'ouvrage :

PERNOD
 30 Bd Gay Lussac
 13014 Marseille

Restructuration du site de production - Site de Marseille
 insertion

décembre
 PC 01



vue 3: Façade Est PC 07 Photo de près



vue 1: Façade Ouest PC 07 Photo de près



vue 4: Façade Est PC 08 Photo de loin



vue 2: Façade Ouest PC 08 Photo de loin

ETTI ARCHITECTES
 ANDE 13002 MARSEILLE
 JERA 21 DE L'ARCADE D'ÉT
 U.F.A.X. : 0 481 914 973

nom de société
APAVE SUD EUROPE
 8 Rue Vemazza - Zac de Lumlay Saron
 13122 MARSEILLE cedex 15

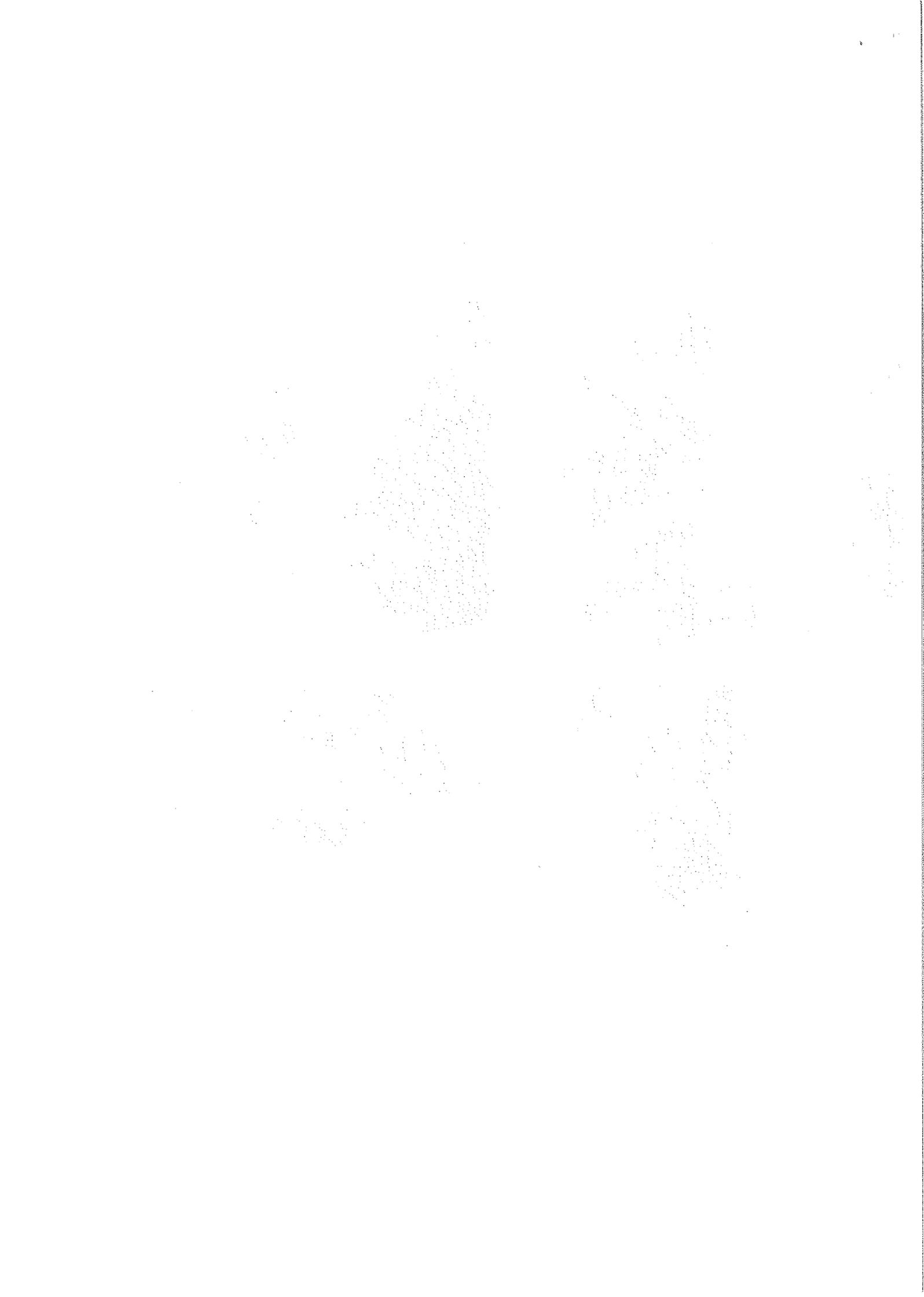
PC
 ech:

nom d'usage : **PERNOD**
 30 Bd Guy Lussac
 13014 Marseille

Restrauraction du site de production - Site de Marseille
 Documents photographique
 Façades Est et Ouest

décembre 2018
 PC 07 et 08

db





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 22' 33" E
Latitude : 43° 20' 08" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



